

Outre ces craintes à l'égard des intérêts commerciaux des autres partenaires du Japon, nous sommes préoccupés de ce que pareils arrangements bilatéraux puissent battre en brèche l'intégrité du système multilatéral du commerce.

À cet égard, nous regrettons vivement que les États-Unis aient réactivé les dispositions «Super 301», d'autant plus que cette mesure inquiétante intervient tout juste avant la signature de l'Acte final de l'Uruguay Round.

En toute honnêteté, je dois ajouter que tous conviennent, y compris le gouvernement du Japon, qu'il est grand temps que des mesures efficaces soient prises concernant les surplus récurrents de la balance commerciale japonaise.

Outre un programme visant à relancer l'économie japonaise grâce à la stimulation de la demande intérieure, il est clair qu'une réforme de la réglementation japonaise s'impose pour que le marché intérieur du Japon offre plus de transparence et s'ouvre davantage à la concurrence, en particulier dans le secteur des services : distribution, transports, communications et services financiers.

Le Canada applaudit aux initiatives lancées par le gouvernement du premier ministre Hosokawa en matière de déréglementation et souhaite voir le processus se poursuivre à un rythme plus soutenu. La déréglementation offre une réponse aux problèmes posés par l'appréciation du yen et permettrait la diminution de certains prix à la consommation et la stimulation correspondante de la demande intérieure, y compris pour les produits importés.

À titre d'exemple, certaines mesures de déréglementation actuellement à l'étude pour instituer une occupation des sols plus efficace et favoriser l'utilisation de techniques de construction innovatrices, venues de l'étranger, pourraient améliorer de beaucoup la qualité des habitations au Japon et en faire baisser les prix.

De telles réformes ouvrirait d'importants débouchés aux fournisseurs canadiens, dont la réputation n'est plus à faire en ce qui concerne les matériaux, systèmes et services de construction de haute technologie. Plus tard aujourd'hui je m'entretiendrai avec le ministre japonais de la Construction des possibilités de coopération quant à l'importation des méthodes canadiennes dans le domaine de la construction résidentielle et à une reconnaissance mutuelle plus poussée des normes du bâtiment en général et d'homologation des produits en particulier.

C'est grâce à une entente conclue entre le ministère japonais de la Construction et le gouvernement du Canada, il y a 20 ans, que les consommateurs japonais ont pu bénéficier des avantages que procure la technique canadienne des maisons à ossature de bois.